



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES

REÇU LE  
- 8 AOUT 2018  
EHC V



ÉTAT-MAJOR DE ZONE DE  
DÉFENSE DE RENNES

DIVISION SOUTIEN  
EXPERTISE

BUREAU STATIONNEMENT  
INFRASTRUCTURE

Rennes, le

03 AOUT 2018

N°

/EMZD RNS/DIV.SE/BSI/URB

504397

Le colonel Jean FALISSARD  
chef d'état-major  
de l'état-major de zone de Défense de Rennes  
par suppléance

à

Monsieur le directeur départemental des Territoires et de la Mer  
Le Morgat  
12, rue Maurice Fabre – CS 23167  
35031 RENNES CEDEX

**OBJET** : GOVEN (35) – Révision du plan local d'urbanisme (PLU) – «Porter à connaissance».

**RÉFÉRENCE** : votre courrier du 16 juillet 2018.

Par correspondance de référence, vous sollicitez l'état-major de zone de Défense de Rennes dans le cadre du porter à connaissance de la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Goven.

Aucune emprise militaire n'est implantée sur cette commune qui est cependant grevée de deux servitudes d'utilité publique gérées par les Armées :

PT2 350 047 01 : centre de Bruz le Rocher – faisceau hertzien allant de Bruz à Rennes Margueritte, instaurée par décret du 22 novembre 1974 ;

PT2 560 075 03 : faisceau hertzien allant de Rennes Margueritte à Coëtquidan, instaurée par décret du 14 mai 1990.

En conséquence, l'état-major de zone de Défense de Rennes souhaite être consulté lors du projet arrêté de la révision de ce plan local d'urbanisme.

Par ordre, le lieutenant-colonel Stéphane BLANDEL  
chef du bureau stationnement infrastructure  
de l'état-major de zone de Défense de Rennes

COPIE :

- ESID RNS



Quartier Margueritte - BP 20 - 35998 RENNES CEDEX 9 - Pnia : 821 351 26 94 - Tél : 02 23 35 26 94

Courriel : [emzd-rennes-urb.trait.fct@intradef.gouv.fr](mailto:emzd-rennes-urb.trait.fct@intradef.gouv.fr)